

Le diagnostic agricole

1. Préambule : méthodologie employée pour le diagnostic agricole

Le **diagnostic agricole** présenté ci-après s'appuie sur des données :

- quantitatives :
 - o données du RGA (recensement général agricole) 2000 et 2010 : il s'agit de la seule source de données exhaustive concernant l'activité agricole sur un territoire. La mise à jour des chiffres tous les 10 ans permet d'évaluer la dynamique agricole.
 - o enquête réalisée auprès de l'ensemble des agriculteurs identifiés sur les 33 communes composant la CC Jura Nord ;
- qualitatives : à cet effet, un groupe d'agriculteurs référents a été constitué et réuni à deux reprises au cours du diagnostic :
 - o au lancement du diagnostic, afin d'échanger sur les enjeux et perspectives de l'activité agricole locale, ainsi que sur les espaces agricoles stratégiques à préserver,
 - o à l'issue du recueil de données, afin de valider les enjeux agricoles mis en évidence, les sites d'exploitation identifiés, ainsi que l'étude de la valeur agronomique des sols.

Les agriculteurs référents, au nombre d'une quinzaine, ont été choisis de par leur représentativité géographique, leur connaissance de terrain, et les autres mandats qu'ils remplissent leur donnant la légitimité de représenter leur profession (responsables syndicaux, présidents de coopératives...). **Préciser suite à la deuxième réunion des agris référents.**

Nom	Commune	Mandats exercés
ABRAHAM Christophe	Vitreux	vérifier
BIDEAUX Anaïs	Dammartin-Marpain	vérifier
BOURCET Anthony	Dammartin-Marpain	Conseiller municipal
DRUOT Eric	Mutigney	Elu CA39, responsable cantonal FDSEA
DUVERNOIS Ludovic	Taxenne	Maire
FASSETNET Jérôme	Louvatange	Président de la CC Jura Nord, Maire de Louvatange, + CD39
GUELDRY Gérard	Orchamps	vérifier bio
GUILLAUME Benoît	Brans	Président CUMA de Brans
LABOURE Stéphane	Serre les Moulières	vérifier
MUNERET Eric	Evans	Administrateur CUMA Evans
PAUL Didier	Ranchot	vérifier
POUX Christian	Our	Responsable cantonal FDSEA
PROST Patrice	Dampierre	Président FDGEDON
RACINE Philippe	Monteplain	vérifier
ROUSSET Sylvain	Gendrey	Adjoint au maire, président SAS AgroEnergie des Collines
ROY Alain	Montmirey le Château	Président coopérative de Chevilly
VUILLEMENOT Patrice	Sermange	vérifier

Tableau : agriculteurs référents ayant contribué au diagnostic

Florian BAILLY-MAÎTRE, agronome à la chambre d'Agriculture du Jura (CA39), et Frédéric DEMARSET, conseiller d'entreprise à la CA39, disposant tous deux d'une bonne connaissance de ce secteur, ont également été interrogés.

Concernant l'enquête réalisée auprès des agriculteurs : 101 questionnaires ont été envoyés aux agriculteurs identifiés sur le territoire et considérés comme professionnels. 59 agriculteurs ont renvoyé leur questionnaire complété, soit un taux de retour de 58 %.

Les données manquantes ont été complétées par des informations disponibles dans les bases de données de la Chambre d'Agriculture (sites d'exploitation, parcellaire via le Registre Parcellaire Graphique issu des déclarations PAC, données sur les producteurs...), ainsi que, à dire d'expert, par le groupe d'agriculteurs référents. Concernant la localisation des bâtiments et sites d'exploitation agricole, l'effort de recueil des données manquantes s'est concentré sur les secteurs à enjeu, à savoir dans et à proximité des bourgs et villages.

2. Etat des lieux de l'activité agricole

Le contexte agricole local

Les évolutions récentes de l'activité agricole sur le territoire (sources : RGA 2000 et 2010, enquêtes agriculteurs 2017)

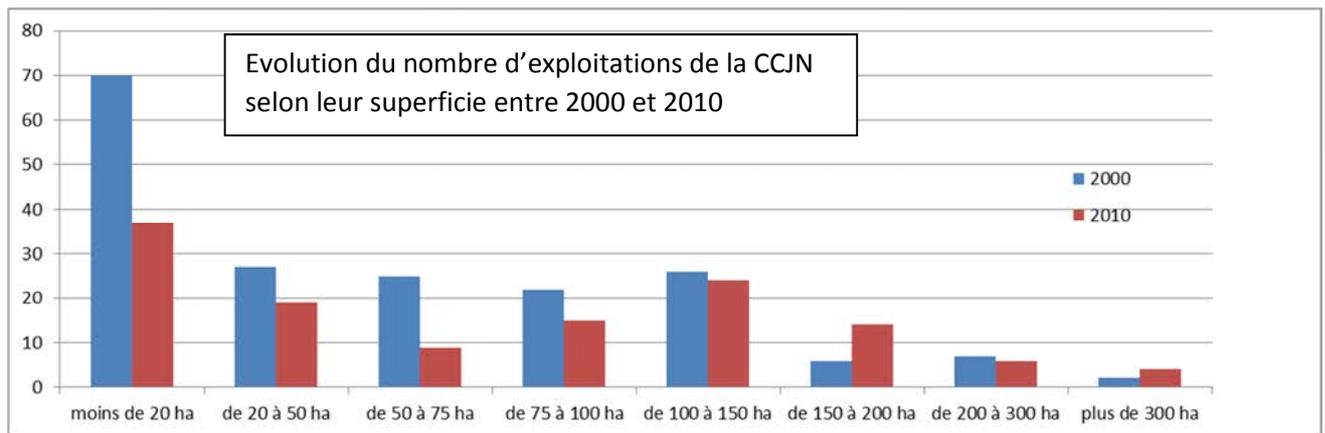
	RGA			Moyenne dépt 39	Enquêtes 2017
	2010	2000	Variation 2000-2010		
Superficie totale (ha)	26 407	26 407			
Superficie agricole utilisée* (ha)	11 139	11 537	- 398 ha		
Surface agricole utile SAU (ha)	<i>non disp.</i>	11 533			
% SAU / superficie totale		43,7 %		37,7 %	
Nombre d'exploitations	128	185	- 30,8 %	- 26,1 %	122
- dont moyennes ou grandes	87				
Superficie moy. exploitations (ha)	87	62,4		59,7 en 2010	
- dont moyennes ou grandes	124				
Evolution superf. moy. expl.			+ 39 %	+ 35 %	
Nb expl grandes cultures	29	26	+ 12 %		
Nb expl polyculture élevage	39	62	- 37 %		
Nb expl élevage	56	92	- 39 %		

**par les exploitations ayant leur siège sur le territoire*

La Communauté de Communes Jura Nord (CCJN) s'étend sur 26 407 ha, dont 11 533 ha constituaient la surface agricole utile en 2000, soit 43,7 %.

Le secteur comptait 128 exploitations en 2010 (contre 185 en 2000 soit une diminution de 30,8 %, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne départementale : - 26 %), dont 87 « moyennes ou grandes ». Leur superficie moyenne est de 87 ha ; 24 exploitations dépassent les 150 ha.

En 2000, la superficie moyenne toutes exploitations confondues était de 62,4 ha. La diminution du nombre d'exploitations s'accompagne d'une augmentation de leur superficie moyenne.



Le nombre d'exploitations agricoles d'élevage et de polyculture-élevage subit une baisse marquée entre 2000 et 2010, respectivement -39 % et - 37 %. En revanche, les exploitations de grandes cultures sont en légère augmentation (+ 12 %) sur la même période, indiquant un changement d'orientation récent de certaines exploitations.

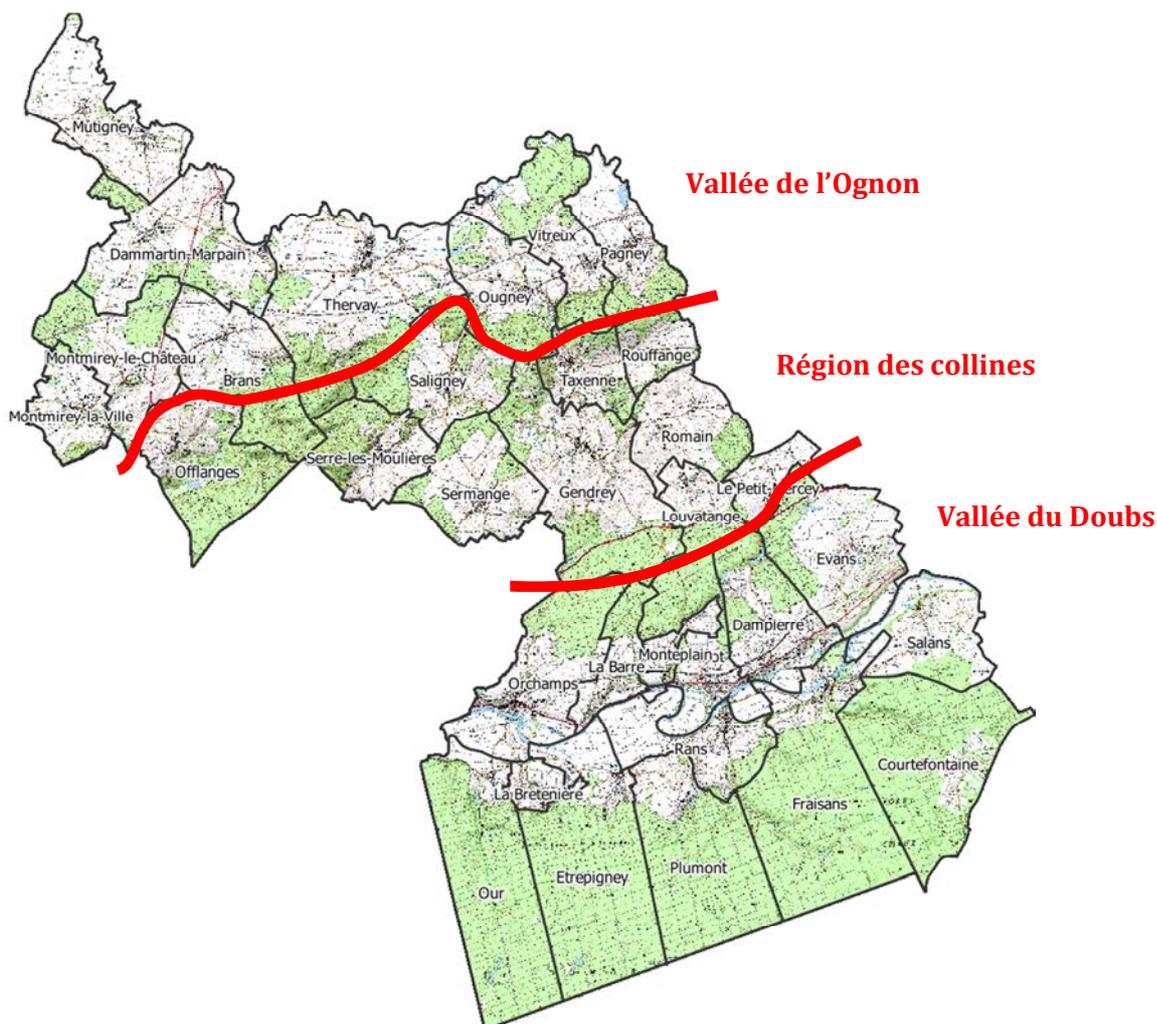
D'après les enquêtes réalisées en 2017, 101 exploitations agricoles professionnelles ont été identifiées sur le territoire, confirmant la tendance à la diminution de leur nombre. La superficie moyenne des exploitations agricoles ayant répondu à l'enquête s'élève à 129 ha, mais il y a probablement un biais avec un taux de réponse plus important des « moyennes et grandes » exploitations.

Un territoire hétérogène d'un point de vue agricole (source : enquêtes agriculteurs 2017) **photos**

Le territoire étudié s'étend en forme de croissant entre la périphérie de Dole et la limite nord du département du Jura ; il s'étage à des altitudes allant de 186 m à Mutigney, à 389 m à Serre-les-Moulières dans le Massif de la Serre. Constitué d'une seule région agricole, dénommée « Plaine Doloise », ce territoire s'avère en réalité hétérogène et recoupe diverses dynamiques agricoles. Pour la suite du diagnostic, trois sous-territoires ont été identifiés, afin de rendre compte de cette hétérogénéité, et d'affiner les analyses et synthèses pour certains points :

- deux territoires de vallées : vallée du Doubs au sud, vallée de l'Ognon au nord
- séparés par une région intermédiaire que nous appellerons « région des collines » pour illustrer son relief plus marqué.

Cette séparation rend bien compte d'un cloisonnement réel observé sur le territoire, induit par des réalités physiques (cours d'eau, relief, massifs boisés), mais aussi par des voies de communication majeures qui se sont successivement implantées sur le territoire en suivant ces couloirs « naturels » : voie ferrée, RD 673, autoroute A36, LGV.



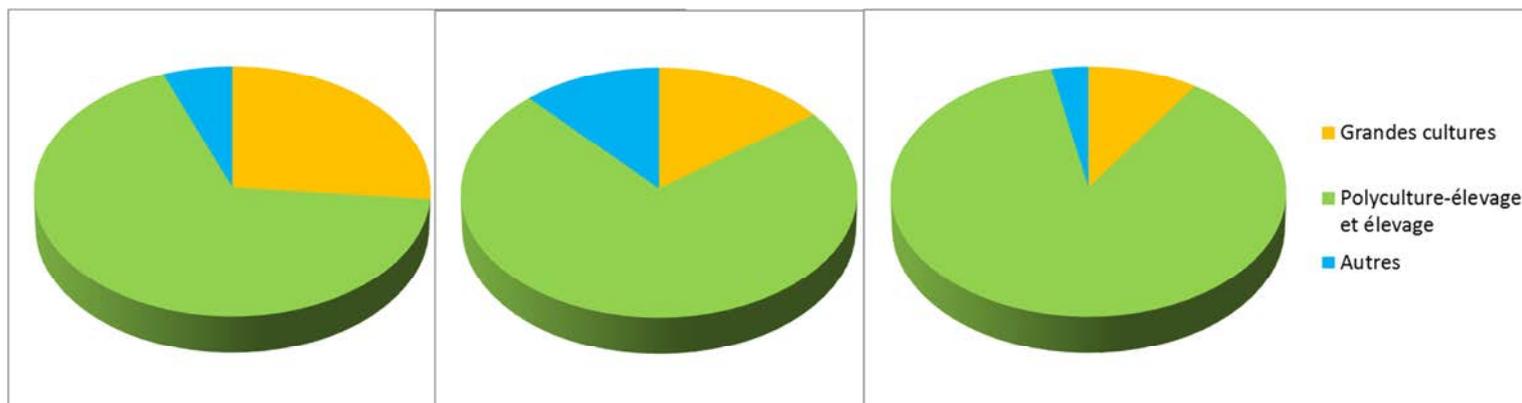
Séparation du territoire de la CCJN en trois sous-régions

C'est en **vallée du Doubs** que se concentrent les principaux pôles urbains de la CCJN (Orchamps, Dampierre), bien desservis par la voie ferrée et la RD 673, sur l'axe Dole / Besançon. Les terres agricoles se trouvent cantonnées au couloir formé par la vallée entre le massif de la forêt de Chau, au sud, et la forêt d'Arne, au nord. Il s'agit de terres souvent inondables mais de bonne qualité agronomique, bien adaptées à la culture de maïs. Toutefois, ce territoire est perçu comme moins dynamique d'un point de vue agricole, que les autres secteurs de la CCJN.

La **vallée de l'Ognon**, au nord, concentre plutôt les activités d'élevage et de polyculture-élevage : l'herbe est mieux à même de valoriser ces terres souvent inondables, et de moins bonne qualité agronomique que dans la vallée du Doubs. Le parcellaire, remembré lors du passage de la LGV, peut comporter des unités de superficie importante.

Enfin, la **région des collines**, intermédiaire, est marquée par son relief et ses terres hétérogènes, là encore bien valorisées par les activités de polyculture-élevage. Ce secteur fait preuve localement d'un bon dynamisme, et est le siège de plusieurs activités agricoles de diversification : on y compte 3 maraîchers et 1 viticulteur, ainsi que de l'élevage ovin, porcin, et même un producteur d'escargots.

OTEX (orientation technico-économique) des exploitations :
de la vallée du Doubs : de la région des collines : de la vallée de l'Ognon :



(source : enquêtes agriculteurs 2017 et CA39)

Les exploitations agricoles

Caractéristiques des exploitations (sources : RGA 2000 et 2010, enquêtes agriculteurs 2017)

En 2010, selon le RGA, la superficie moyenne des exploitations de la CCJN est de 87 ha, ou 124 ha si l'on ne compte pas les exploitations « moyennes ou grandes », ce qui est supérieur à la moyenne départementale (59,7 ha toutes exploitations confondues), mais cohérent avec les systèmes d'exploitation rencontrés, majoritairement d'élevage et polyculture-élevage. Leur orientation technico-économique (OTEX) est la grande culture pour 23 %, l'élevage pour 44 % et la polyculture-élevage pour 30 %. Les 3 % restants concernent quelques productions plus marginales telles que le maraîchage, l'arboriculture, la viticulture.

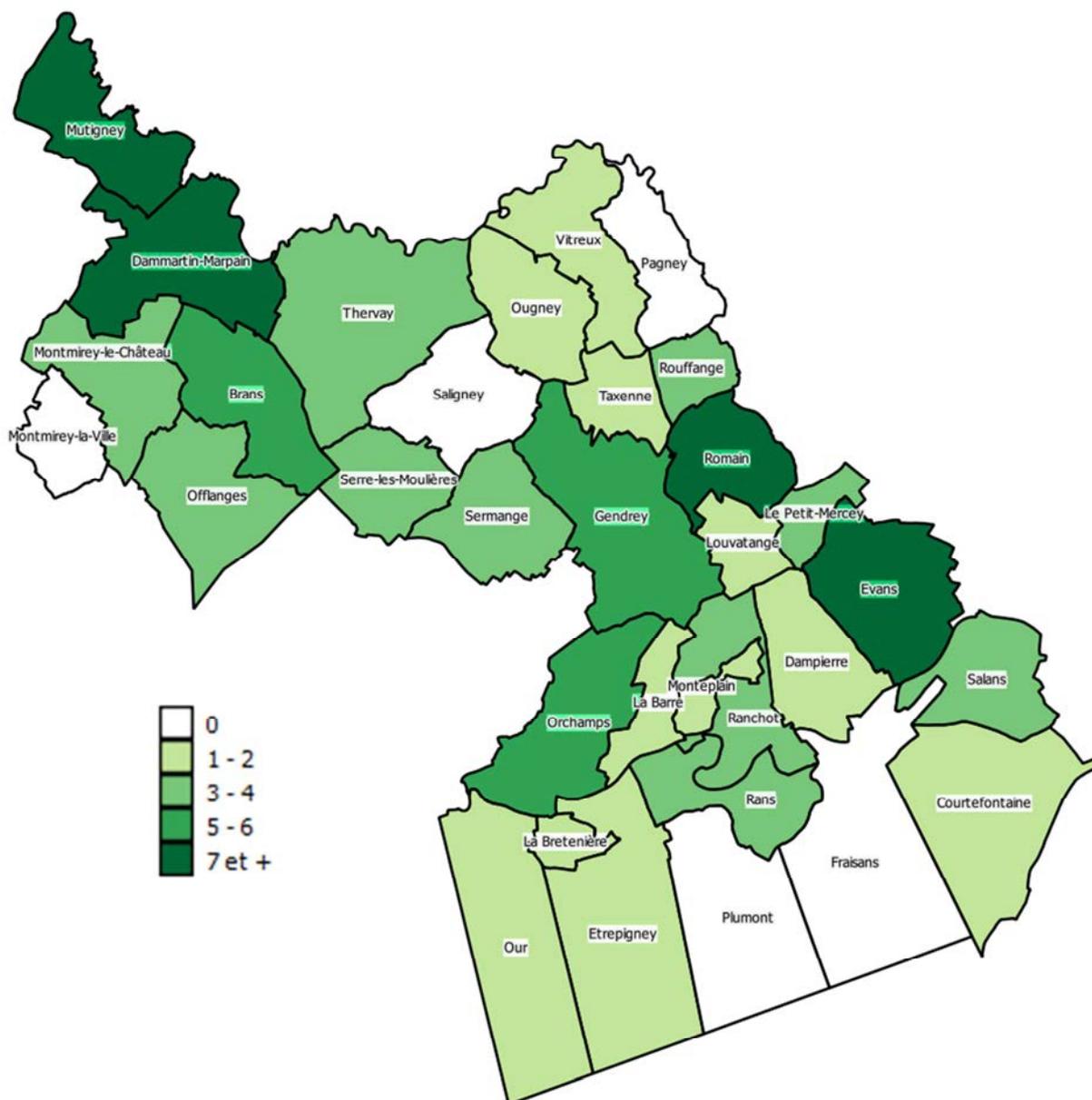
Mais ces valeurs moyennes cachent des disparités selon les 3 sous-régions définies (cf. détail des OTEX par sous-région ci-dessus). Selon les enquêtes menées en 2017, la superficie moyenne des exploitations ayant répondu s'élève à :

- 89 ha en vallée du Doubs, à mettre en lien avec une forte proportion d'exploitations individuelles,
- 179 ha en vallée de l'Ognon, à mettre en lien avec une forte proportion d'exploitations sous forme sociétaire, majoritairement des GAEC pouvant compter jusqu'à 3 ou 4 associés,
- 110 ha en région des collines, avec un bon équilibre entre exploitations individuelles et sous forme sociétaire.

Selon le RGA 2010 :

- 70 exploitations sur 128 possédaient des vaches, dont 48 des vaches laitières et 33 des vaches allaitantes (non exclusif, une exploitation pouvant posséder les deux types de vaches),
- 73 exploitations sur 128 possédaient des bovins à l'engrais (là encore cela peut recouper les exploitations possédant des vaches laitières ou allaitantes),

- D'autres productions animales sont présentes sur le territoire : ovins, volailles, plus rarement porcins, ainsi que des équidés, démontrant ainsi une certaine diversité.



Nombre d'exploitations agricoles par commune (source : enquêtes agriculteurs 2017 et CA39)

L'étude du nombre d'exploitations par commune montre une activité agricole assez répartie sur le territoire, avec toutefois des secteurs moins dynamiques :

- frange sud du territoire
- secteur de Saligney à Pagny

Mais cette représentation cartographique est à pondérer avec les caractéristiques des exploitations, rappelons que celles-ci sont :

- majoritairement des GAEC en vallée de l'Ognon, avec 2 à 4 associés et une superficie moyenne approchant les 200 ha,
- majoritairement des exploitations individuelles de moins de 100 ha en vallée du Doubs.

Organisation des exploitations et population agricole active (sources : RGA 2000 et 2010, enquêtes agriculteurs 2017)

La part des exploitations individuelles est de 57%, mais tombe à 38% pour les exploitations « moyennes ou grandes » (source RGA 2010). Pour ces dernières, les EARL représentent 30%, et les GAEC 24%. Depuis 2000, la part d'exploitations sous forme sociétaire a augmenté, ce sont surtout les EARL qui se sont développées alors que la proportion de GAEC est restée stable.

<i>Superficie moyenne exploitée par...</i>	en 2000	en 2010
Les exploitations individuelles	35 ha	38 ha
Les GAEC	158 ha	214 ha
Les EARL	100 ha	119 ha

Superficies moyennes exploitées selon types d'exploitation (source RGA)

Selon les résultats d'enquête auprès des agriculteurs en 2017 :

- les exploitations de polyculture-élevage et d'élevage se répartissent équitablement entre GAEC, EARL et exploitations individuelles,
- les exploitations de grande culture sont majoritairement individuelles, mais on trouve également plusieurs EARL.

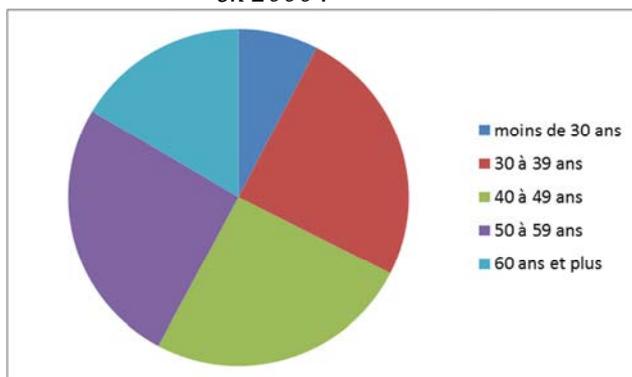
La population agricole active (exploitants et leur famille + salariés permanents) représente 258 personnes en 2010, contre 309 en 2000 (source RGA). Les chefs d'exploitation et co-exploitants représentent 166 personnes en 2010, pour 128 exploitations, ce ratio restant stable par rapport à 2000. En parallèle, le nombre de salariés agricoles, faible en 2000, tend à augmenter sur le territoire. En moyenne sur le territoire, 1 UTA met en valeur 62,9 ha (contre 43,6 ha en moyenne dans le Jura).

Mais l'agriculture génère également des emplois indirects. De façon générale, selon le réseau des Chambres d'Agricultures, 1 emploi agricole sur un territoire génère 4 à 5 emplois indirects en amont et en aval de la production. D'autres études plus restrictives évaluent ce ratio entre 1 et 2,5. Aucune industrie agro-alimentaire d'ampleur n'est présente sur le territoire.

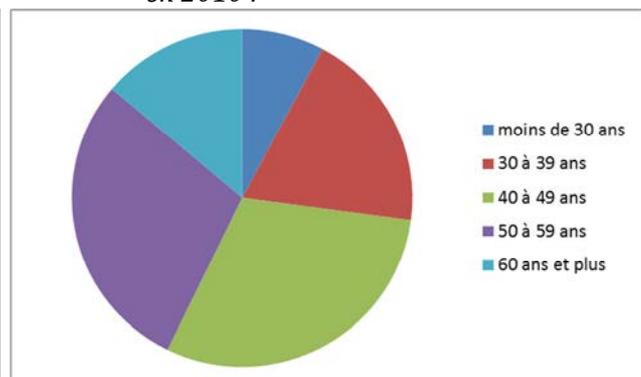
La moitié des chefs d'exploitation se situent dans la tranche d'âge 30-49 ans, en 2010 comme en 2000. Toutefois, si les catégories 30-39 ans et 40-49 ans étaient équitablement représentées en 2000, c'est en 2010 la tranche 40 à 49 ans qui est sur-représentée, indiquant la bascule des agriculteurs d'une catégorie à l'autre, avec un faible renouvellement de la catégorie 30-39 ans. 43% des chefs d'exploitation ont 50 ans et plus en 2010 (contre près de 50 % pour l'ensemble du Jura), ce qui pose la question de la transmission des exploitations.

Age des chefs d'exploitation et co-exploitants

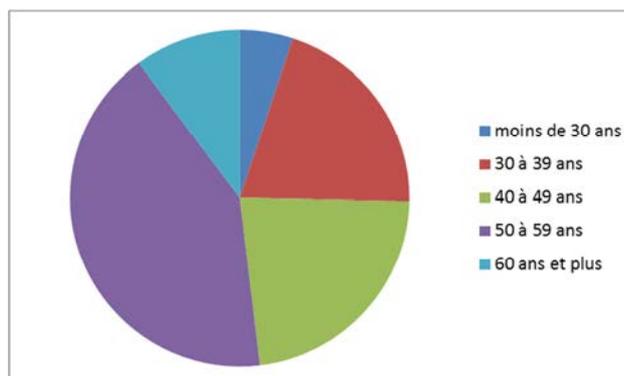
en 2000 :



en 2010 :



*Selon enquêtes exploitants
en 2017 (exploitants ayant
répondu à l'enquête)*



L'âge moyen des chefs d'exploitation ayant répondu à l'enquête (donc non exhaustif, mais donne une tendance) est plus élevé en vallée du Doubs (50 ans) qu'en vallée de l'Ognon (47 ans) et en région des collines (46 ans).

Même si l'entente semble bonne entre les agriculteurs du territoire, on note peu d'actions collectives et un fonctionnement plutôt individuel des exploitations. Aucun groupe de développement n'est présent sur le territoire, on dénombre quelques CUMA plus ou moins actives. Toutefois, de nouvelles dynamiques collectives ont récemment émergé autour de projets de production d'énergie renouvelable, et plus particulièrement de méthanisation.

Les sites agricoles

128 exploitations agricoles ont été recensées sur le territoire en 2010, selon le RGA. D'après les données dont elle dispose, la CA 39 évalue à 101 le nombre d'exploitations professionnelles en 2017.

En recoupant les enquêtes réalisées auprès des agriculteurs et des personnes ressources, ainsi que les données de la CA39, **l'ensemble des sites d'exploitation** ont été identifiés sur le territoire. Un site d'exploitation est un bâtiment ou regroupement de bâtiments ayant une vocation agricole (hébergement d'animaux, stockage de fourrage ou de matériel). Une même exploitation agricole peut disposer de deux sites d'exploitation, voire plus :

- dans le cadre de transmissions, la reprise de terrains s'accompagne souvent du rachat des bâtiments agricoles de l'ancienne exploitation,
- certaines exploitations, contraintes par l'urbanisation, gardent un site « historique » dans le village mais construisent un ou plusieurs bâtiments à l'extérieur sur un nouveau site présentant moins de contraintes.

Ces sites ont fait l'objet d'une cartographie détaillée et peuvent donner lieu, selon les cas, à des périmètres de protection (*cf. chapitre consacré au bâti agricole ci-après*).

Le parcellaire agricole

176 exploitations¹ ont déclaré au total 2 122 îlots à la PAC en 2014² sur le territoire de la CCJN pour une surface totale de 11 324 ha. Ces îlots ont fait l'objet d'une localisation cartographique

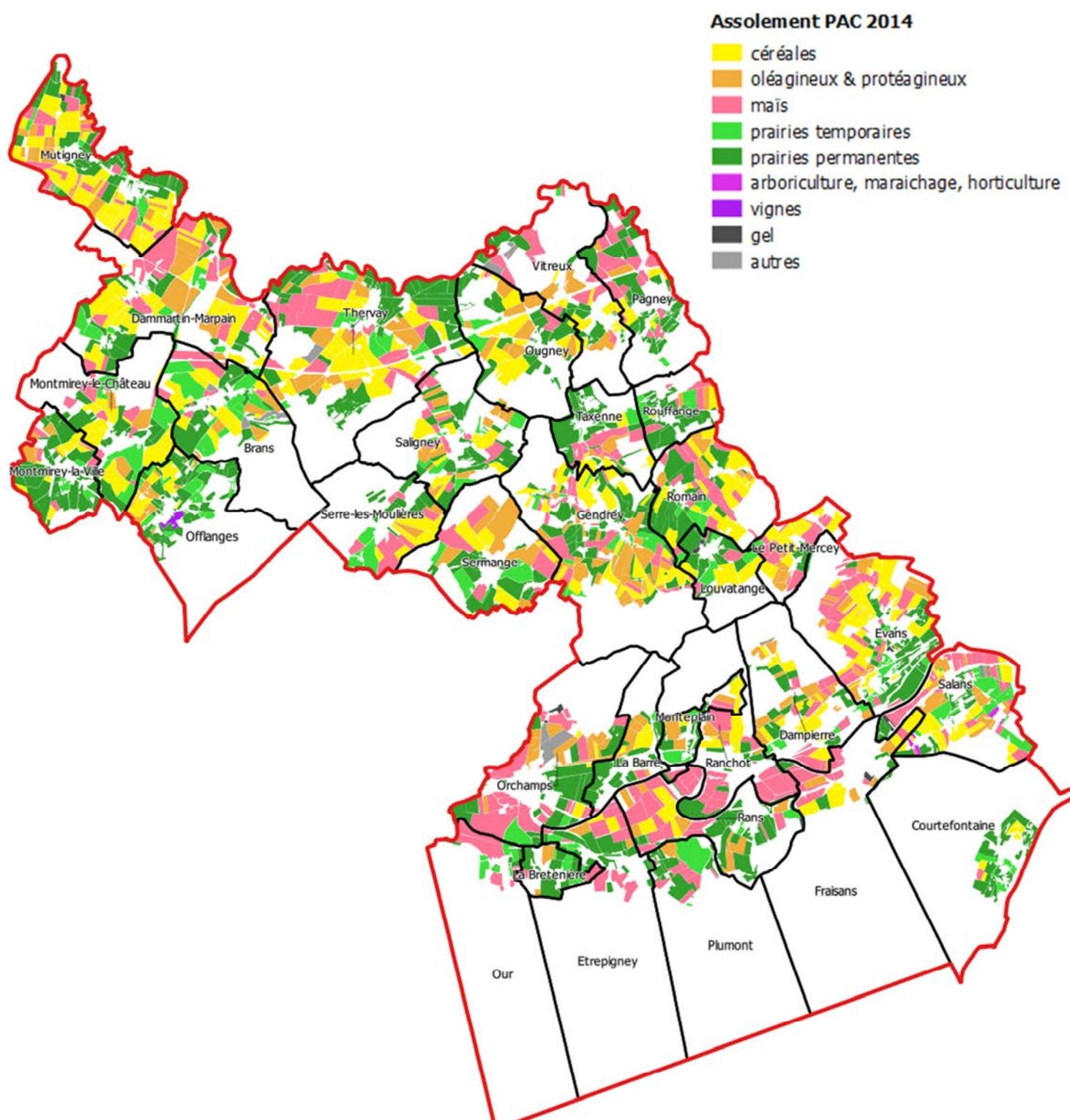
¹ Ce nombre est supérieur au nombre d'exploitations recensées comme ayant leur siège sur le territoire de la CC PJ : certaines exploitations peuvent avoir leur siège en-dehors du territoire mais y exploiter néanmoins des parcelles, et des personnes non considérées comme des agriculteurs en activité (retraités...) peuvent également déclarer des parcelles.

² Année la plus récente disponible à ce jour.

(cf. carte page suivante). Des parcelles de taille importante sont recensées dans le nord du territoire, notamment à Thervay, suite aux remembrements réalisés lors du passage de la LGV.

L'assolement 2014 montre une grande diversité d'occupation des sols, cette diversité se retrouvant sur l'ensemble du territoire. On constate une plus forte présence du maïs en vallée du Doubs (mais on en trouve également, dans une moindre mesure, sur les autres secteurs), tandis que les prairies permanentes se concentrent sur des zones peu propices à la culture.

Selon le RGA, la part de surface occupée par les céréales et oléagineux dans la SAU totale est restée stable sur le territoire entre 2000 et 2010 (50% environ). La part des STH (surfaces toujours en herbe) a légèrement diminué sur cette même période (de 33% à 30%), au profit des superficies fourragères (prairies temporaires et maïs fourrage essentiellement).



Les productions

Un modèle dominant : la polyculture-élevage

La polyculture-élevage constitue l'orientation la plus courante sur le territoire. La production de céréales, pour l'auto-consommation et la vente, côtoie un atelier lait et/ou un atelier viande. Ainsi, sur les 59 exploitations agricoles ayant répondu à l'enquête, 42 sont en polyculture-élevage, dont :

- 11 avec un atelier lait uniquement,
- 19 avec un atelier viande uniquement (vaches allaitantes ou bovins à l'engrais),
- 11 avec un atelier lait et un atelier viande,
- 1 avec une production ovine.

Parmi les producteurs laitiers, 5 sont en AOP Comté et livrent principalement la coopérative de Chevigny, située non loin sur le territoire du Grand Dole, mais aussi Monts et Terroirs (SODIAAL, avec un site de collecte à Brans et fabrication du Comté à Courlaoux), et l'Ermitage (Lavernay - 25).

3 exploitations sont en agriculture biologique : l'une avec un atelier viande, 2 en production laitière standard (tous deux vendant leur lait à la fromagerie Mulin à Noironte, dans le Doubs).

Cette orientation technico-économique de polyculture-élevage recouvre des réalités très diverses, allant de la « petite » exploitation individuelle au GAEC de superficie importante pouvant compter jusqu'à 4 associés. Mais dans tous les cas, la charge de travail est importante, avec une superficie mise en valeur par exploitant ou associé s'établissant à 100 ha en moyenne, parfois bien plus pour certaines structures, et un voire plusieurs ateliers d'élevage à gérer.

« Là où on est 2 il faudrait être 3, là où on est 4 il faudrait être 5 ».

Hormis en lait à Comté, actuellement rémunérateur pour les producteurs, les exploitants connaissent une période difficile en lien avec des prix de vente bas sur le lait, la viande, les céréales. Même si les structures importantes, ayant optimisé leur fonctionnement, peuvent sembler mieux armées pour se sortir de cette passe difficile, il n'y a pas de modèle unique, et certaines petites exploitations peu endettées et ayant compressé leurs charges au maximum tirent également leur épingle du jeu.

Les productions végétales sont variées : céréales, maïs, colza, soja... Les prairies permanentes se concentrent sur les zones peu aptes à la culture (relief marqué, zones inondables avec sols de faible valeur agronomique), permettant ainsi de les valoriser.

Grandes cultures

Bien que les sols soient hétérogènes et de qualité agronomique moindre que dans d'autres secteurs du département, comme le Finage, on dénombre plusieurs exploitations de grandes cultures sur le département, dont certaines étaient anciennement en polyculture-élevage et ont choisi de cesser l'activité d'élevage. Cela semble surtout vrai pour la production laitière, peu attractive pour les jeunes qui s'installent, du fait des fortes contraintes. C'est en vallée du Doubs que l'on compte la plus forte proportion d'exploitations orientées grandes cultures, notamment en lien avec des sols de meilleure qualité. L'irrigation est quasiment absente sur le territoire ; en revanche on trouve des terres drainées (préciser où ?)

Sur les 59 exploitations ayant répondu à l'enquête, 10 sont orientées vers la grande culture. Il s'agit majoritairement d'exploitations individuelles, parfois d'EARL unipersonnelles. Leur surface moyenne est de 79ha. La plupart se cantonne à des productions de céréales et d'oléoprotéagineux « classiques », notons tout de même une exploitation bénéficiant de contrats pour la production d'orge de brasserie et de miscanthus. Une autre exploitation réalise du stockage de

céréales. 2 de ces exploitations de grandes cultures pratiquent l'agriculture biologique, et une troisième est en cours de conversion, ce qui représente une fraction non négligeable.

De nombreux agriculteurs du territoire ont évolué vers des techniques culturales simplifiées, voire vers le semis direct³, pour différentes raisons : réduction d'une charge de travail trop importante, problèmes d'érosion des sols, souhait de mieux préserver la vie du sol. Lorsque la superficie à gérer par exploitant est importante, le temps d'observation par culture est souvent moindre et l'exploitant s'en remet davantage au conseil de techniciens pour la conduite des cultures. A contrario certains exploitants sont extrêmement pointus et recherchent en permanence l'adaptation de leurs traitements.

Un agriculteur de Gendrey fait partie du groupe départemental « DEPHY⁴ » pour la réduction de l'usage des produits phytosanitaires. 2 GIEE concernent le territoire de Jura Nord :

- GIEE « changement radical des méthodes culturales en utilisant les principes de l'agro-écologie » : ce GIEE regroupe 4 céréaliers du canton de Gendrey qui souhaitent avancer sur l'agriculture de conservation, l'autonomie et les économies d'énergie.
- GIEE « agriculture sous couverture végétale » visant à l'autonomie azotée et au développement des légumineuses, en agriculture de conservation des sols. GIEE piloté par la SEPAC, dont les 69 exploitations céréalières adhérentes se répartissent sur plusieurs départements.

Autres élevages

Parmi les exploitations ayant répondu à l'enquête, deux exploitations de petite superficie pratiquent l'élevage ovin (et porcin pour la seconde) à Dammartin-Marpain et Romain. Quelques autres élevages ovins sont recensés sur le territoire, les caprins semblent en revanche quasiment absents.

L'élevage industriel est peu présent sur le secteur, signalons :

- une exploitation d'élevage de veaux sevrés à Evans,
- une exploitation de polyculture-élevage avec un atelier « veaux » à Salans,
- deux exploitations de polyculture-élevage avec un atelier « volailles » à Brans et Dammartin-Marpain.

Enfin, notons la présence à Serre-les-Moulières d'un élevage de porcs sur paille avec découpe, transformation et vente à la ferme.

Autres productions et diversification

La proximité des villes de Dole, mais aussi de Besançon et Dijon, facilite les initiatives de diversification et de vente directe sur le territoire, avec un bassin de consommation intéressant. 5 maraîchers sont ainsi dénombrés sur le territoire, dont 4 sont en agriculture biologique :

- 2 à Romain,
- 1 à Gendrey, Orchamps et Ougney.

Il s'agit d'exploitations de petite superficie, quelques hectares suffisant à faire vivre une, voire deux personnes. 2 de ces maraîchers ont répondu à l'enquête menée à l'été 2017. Ils déclarent

³ *Technique culturale basée sur l'introduction directe de la graine dans le sol sans travail du sol préalable (culture sans labour). Avec les rotations culturales et l'utilisation de couverts entre les cultures, c'est l'un des trois piliers de l'agriculture de conservation.*

⁴ *Le réseau « DEPHY » (Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en phytosanitaires) vise à développer, mutualiser et diffuser les expériences de systèmes de culture réduisant fortement l'usage des produits phytosanitaires ; il compte un groupe dans le Jura.*

tous deux pratiquer la vente à la ferme, et l'un des deux vend également sur les marchés et via une AMAP.

Concernant les productions végétales, on dénombre sur le territoire :

- 1 activité viticole, produisant du vin de Pays, adossée à une exploitation de grandes cultures à Offlanges,
- 1 arboriculteur bio produisant et transformant des pommes à Salans ; il produit ainsi du jus de fruit, du cidre, du vinaigre,
- 1 producteur de spiruline récemment installé à Salans.

Un éleveur d'escargots est installé au Petit Mercey, avec une activité de préparation et de vente à la ferme de ses produits.

Enfin, les chevaux sont également présents sur le territoire, avec :

- Quelques éleveurs de chevaux Comtois, et de chevaux de selle, activité généralement secondaire adossée à une autre activité agricole ou non,
- 3 centres équestres et 1 écurie de propriétaires, respectivement à Salans, Louvatange, Evans, et à Dampierre,
- 1 pension de chevaux avec un élevage à Louvatange.

Les signes de qualité

L'ensemble du territoire est concerné par (*source : INAO*) :

- 2 AOP fromagères : Comté, Morbier et 2 IGP fromagères : Emmental Français et Gruyère,
- 3 IGP Porcs de Franche Comté et Saucisse de Morteau,
- 9 IGP sur vins et crémants de Franche Comté.

Parmi les exploitations ayant répondu à l'enquête, 5 produisent du lait en AOP Comté.

13 producteurs certifiés « agriculture biologique » ont été identifiés sur le territoire, à partir des enquêtes et des données CA39 et Agence Bio :

- 4 maraîchers
- 4 en polyculture-élevage (dont 2 laitiers)
- 3 en grandes cultures
- 1 arboriculteur
- 1 éleveur ovin / porcin

La commercialisation

Coopératives et négoce présents et dynamiques

Les coopératives locales et le négoce constituent un secteur dynamique et concurrentiel. Les principaux négociants et coopératives repérés sur ou à proximité du territoire, avec lesquels travaillent les agriculteurs, reflètent la variété des productions du territoire. Il s'agit de (*d'après résultats d'enquête et à dire d'expert*) :

Coopérative / négoce	Orientation	Implantation sur le territoire	Nombre d'agriculteurs travaillant avec cette coopérative*
Interval	Plutôt grandes cultures	Sermange, Orchamps	13
SEPAC	Plutôt grandes cultures	Thervay, Romain, Etrepigny	9
Dijon Céréales	Grandes cultures	Montmirey le Château	7
Terre Comtoise	Plutôt élevage	Gendrey	6
Franche-Comté élevage	Commercialisation animaux de boucherie	<i>Pas de site sur le territoire</i>	5

* Sur les 59 exploitations ayant répondu à l'enquête

Pour le lait standard : sur les exploitations ayant répondu, 7 déclarent travailler avec la fromagerie Mulin (Doubs) et 2 avec Danone.

D'autres coopératives et négociants ont été cités de manière plus anecdotique.

Outils de transformation locaux

Aucun outil de transformation collectif n'est présent sur le territoire (vérifier ??)

Toutefois, des structures proches du territoire bénéficient aux agriculteurs de Jura Nord, citons par exemple :

- La coopérative à Comté de Chevigny collecte le lait de quinze exploitations, dont quatre en bio, pour fabriquer du Comté bio et traditionnel, et du Morbier.
- Autres ??? CAT de Cramans : les agriculteurs du territoire y vont-ils ?...

Circuits courts et vente directe

Le RGA 2010 recense 29 exploitations pratiquant la commercialisation en circuits courts, dont 20 « moyennes ou grandes ».

7 exploitants sur les 59 ayant répondu à l'enquête signalent pratiquer la vente directe. Quelques éleveurs peuvent vendre en direct à des bouchers.

2 AMAP ont été identifiées sur le territoire : AMAP de la Source à Dampierre et AMAP des Halles d'Orchamps. Une troisième serait en création à Romain. L'éleveur porcin de Serre-les-Moulières a été à l'initiative de la création d'un magasin de producteurs, mais situé hors du territoire à proximité de Besançon.

1 magasin de vente de produits locaux a récemment ouvert à Dampierre : « les Traditions d'Antan », et cherche à étoffer sa gamme auprès des producteurs locaux.

3. Le bâti agricole

Les bâtiments agricoles sur le territoire de la Plaine Jurassienne

D'après CAUE de Franche-Comté

<https://www.caue-franche-comte.fr/les-unites-paysageres-jura-39,88.htm>

Vallée de l'Ognon : la ferme type que l'on retrouve systématiquement est un bâtiment de polyculture à trois travées sur un seul niveau, avec la grange à porte cintrée au centre ; il est surmonté d'un vaste toit assez pentu avec croupes et demi-croupes, assez systématique et la façade « gouttereau » est à l'alignement de la rue.

Vallée du Doubs : à nouveau on retrouve une ferme-type de polyculture à trois travées, de volume simple. D'apparence parfois plus modeste que dans le reste de la plaine doloise, elle en reprend les mêmes dispositions.

Massif de la Serre : les bâtiments agricoles sont ceux de la plaine en général : fermes dites de polyculture, à trois travées, sur un seul niveau, toits pentus avec croupes ou demi-croupes. Des fermes vigneronnes avec escaliers, balcons, caves semi-enterrées témoignent de la présence de la vigne sur les coteaux, activité qui a quasiment disparu aujourd'hui dans ce secteur.



*Ferme bloc de volume simple
(Montmirey la Ville – photographie CAUE)*



*Ferme bloc à 3 travées de volume simple
(Salans – photographie CAUE)*

Rappel de la réglementation

D'une manière générale, les exploitations agricoles doivent être protégées pour assurer leur pérennité dans les communes et leur permettre de remplir leurs fonctions économiques, sociales et environnementales. Des facilités d'extension, de modernisation ou même de délocalisation doivent être prévues.

L'article L111-3 du Code rural instaure le principe de réciprocité des distances. Ainsi, lorsque que la réglementation sanitaire, dont relève l'exploitation agricole (RSD⁵ ou ICPE⁶), impose une distance d'éloignement vis à vis des constructions habituellement occupées par des tiers, la même distance d'éloignement s'applique aux nouvelles constructions vis à vis des bâtiments agricoles. Tous les bâtiments renfermant des animaux, à défaut d'être déclarés comme des installations classées, sont soumis à la réglementation sanitaire départementale.

⁵ RSD : Règlement Sanitaire Départemental

⁶ ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Le détail de la réglementation relative à ces périmètres de protection figure en annexe. Dans le cadre du présent diagnostic, pour la définition des périmètres de protection relatifs à chaque bâtiment du territoire, une démarche simplifiée a été adoptée et se trouve récapitulée dans le tableau ci-dessous. Au cas par cas, selon les options qui se dessineront lors de l'avancement du projet de PLUi, des informations complémentaires devront probablement être recueillies sur l'usage ou la configuration de certains bâtiments, afin de valider le périmètre réglementaire appliqué.

	Périmètres de protection pour des bâtiments relevant du régime des ICPE	Périmètres de protection pour des bâtiments relevant du régime du RSD
Bâtiment d'élevage (hébergeant des animaux)	100 m	50 m
Bâtiment de stockage (paille et fourrage)	15 m	0 m
Hangar (matériel)	0 m	0 m
Fosses et fumières	100 m	50 m
Silos (ensilage)	100 m	25 m

Tableau : règles retenues pour l'application des périmètres de protection sur les bâtiments

NB : pour une même exploitation possédant plusieurs sites géographiquement distincts, seuls certains sites peuvent être classés ICPE. Dans ce cas, et par défaut, les sites non classés ICPE relèvent du RSD.

Préconisations

Afin de préserver des possibilités de développement et de modernisation pour les exploitations agricoles pérennes, la protection peut aller au-delà du périmètre réglementaire, par la définition d'un zonage adéquat aux alentours de l'exploitation agricole.

De même, pour les exploitations agricoles qui ont sorti leur activité d'élevage des zones urbanisées, la protection peut et devrait aller au-delà des dispositions prévues par la réglementation. La protection peut ainsi être portée à 150 mètres, distance historiquement exigée pour obtenir l'aide à la délocalisation des bâtiments agricoles.

Les périmètres de protection sur le territoire de Jura Nord

Les bâtiments agricoles, leurs périmètres de protection et les zones de projets ont été recensés et cartographiés sur le territoire.

Pour cette étude, un questionnaire a été envoyé aux agriculteurs du territoire afin :

- de localiser les bâtiments agricoles, leurs annexes et les projets de bâtiments;
- de connaître l'utilisation de chaque bâtiment ;
- d'identifier les régimes réglementaires associés.

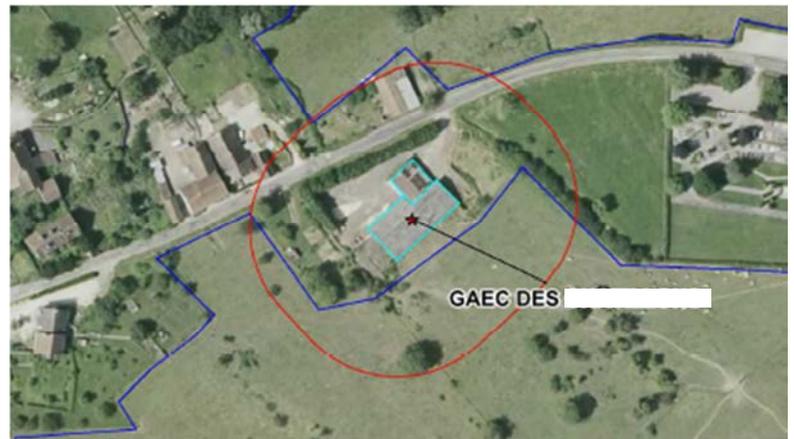
Des périmètres de protection strictement réglementaires ont été définis lorsque les informations collectés étaient suffisantes.

Pour les exploitations n'ayant pas retourné leur questionnaire, les périmètres de protection ont été définis à dire d'experts (tournées de terrains, connaissance du territoire par les conseillers de la chambre d'agriculture et par le groupe d'agriculteurs référents). Dans ce cas, les périmètres définis peuvent s'avérer moins précis : il est parfois difficile de définir avec précision si certains des bâtiments sont susceptibles d'accueillir des animaux.

Lors du zonage du PLUi, les situations pourront être étudiées au cas par cas, en fonction de la situation et des enjeux propres à chaque exploitation, pour appliquer des périmètres strictement réglementaires, des périmètres étendus ou déroger aux règles des distance. Ainsi :

- dans la Partie Actuellement Urbanisée (PAU), possibilité pour :
 - o les ICPE soumises à déclaration simple et à déclaration avec contrôle périodique, de descendre à des périmètres de 50 m pour les bâtiments d'élevage de bovins sur litière accumulée;
 - o le RSD, de déroger à la règle des distances. Une distance d'éloignement inférieure (jusqu'à 35 mètres) peut être autorisée par l'autorité qui délivre le permis de construire après avis de la Chambre d'Agriculture.
- en dehors de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU), possibilité pour :
 - o les ICPE, d'étendre le périmètre à au moins 150 m,
 - o le RSD, d'étendre le périmètre à au moins 100 m.

Exemple de bâtiment agricole avec périmètre de protection associé



4. Contraintes et problématiques de l'activité agricole

Problématiques foncières

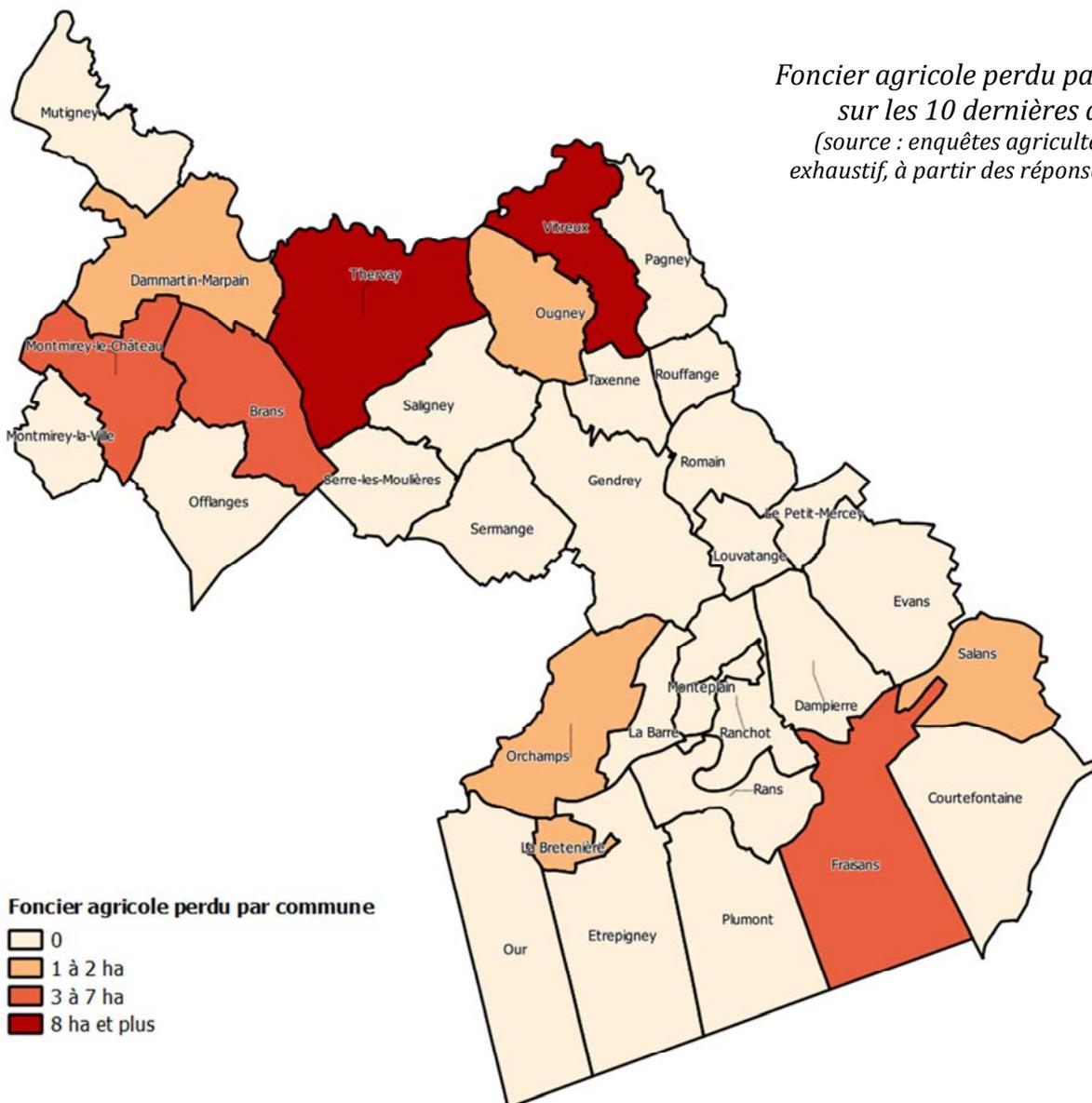
18 exploitations sur les 59 ayant répondu à l'enquête ont déclaré avoir perdu du foncier au cours des 10 dernières années, soit 31%. Pour 8 d'entre eux, cette perte de foncier est liée au passage de la LGV dans la partie nord du territoire ; pour les autres elle est essentiellement en lien avec des projets d'urbanisation (construction de maisons individuelles ou lotissements). Ces pertes de foncier varient pour chaque exploitation de quelques dizaines d'ares à près de 10 ha pour les plus touchées, et représentent au total près de 57 ha sur le territoire.

Toutefois, de manière plus générale, seules 5 exploitations évoquent la pression foncière comme une problématique rencontrée dans leur activité, cette pression pouvant être due à l'artificialisation, mais aussi aux autres agriculteurs. Ainsi, des agriculteurs aux productions « atypiques » signalent des difficultés d'accès au foncier face aux « grosses » structures classiques. 2 autres exploitants signalent que les terres agricoles ne sont pas assez protégées et trop facilement « bétonnées ».

Enfin, 1 agriculteur signale un problème de morcellement parcellaire. Cette question a également été abordée en réunion des agriculteurs référents : si les remembrements liés au passage de la LGV ont globalement amélioré la situation dans la partie nord du territoire, dans certains secteurs les parcelles sont jugées encore un peu trop petites, avec une marge d'amélioration. Dans certaines communes, les agriculteurs ont procédé à des échanges parcellaires afin de faciliter leur travail.

Les agriculteurs ayant subi des pertes de foncier ont été interrogés quant aux impacts de ces pertes sur leurs exploitations. Les impacts cités sont les suivants :

- Baisse de production, perte de revenu, perte de DPB⁷ : la perte de surface entraîne automatiquement une diminution de la capacité productive, et donc une perte de revenu. Dans la plupart des cas, la perte de foncier s'accompagne de la perte de DPB par manque de surface pour les activer : l'agriculteur perd non seulement de la surface exploitable, mais également les primes PAC associées. Les agriculteurs ayant signalé ce problème n'ont pas été en mesure de retrouver du foncier pour activer ces DPB et éviter leur perte.
- Perte de surface fourragère, de surface épandable : lorsque le foncier touché présente une importance particulière pour l'exploitation (foncier stratégique), au-delà de la perte de production, c'est parfois le fonctionnement global de l'exploitation qui est remis en cause, induisant des changements majeurs. Ainsi, un agriculteur a signalé devoir acheter du foin sur pied pour compléter sa production, tandis qu'un autre a modifié son pâturage et favorisé le nourrissage de ses vaches laitières au bâtiment.
- Coupure parcellaire, rupture d'accès aux parcelles : là encore, ce type d'effet complique les conditions d'exploitation, et peut conduire à des changements parfois radicaux : un agriculteur signale ainsi avoir cessé son activité laitière pour se reconvertir en viande.

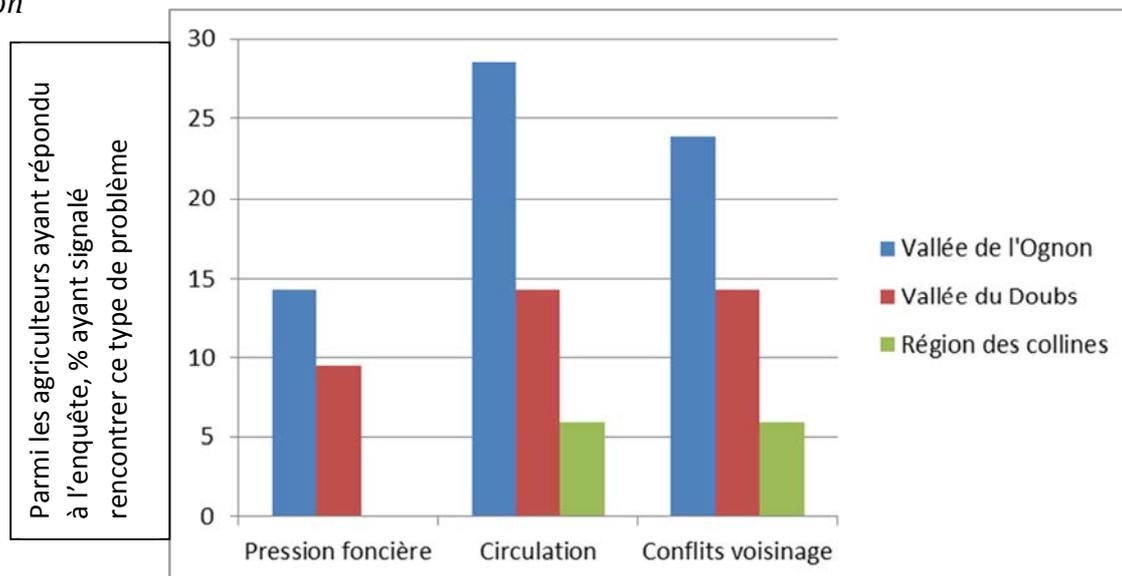


Foncier agricole perdu par commune sur les 10 dernières années (source : enquêtes agriculteurs – non exhaustif, à partir des réponses obtenues)

⁷ Droit au Paiement de Base : directement lié à la surface exploitée par l'agriculteur, il constitue une partie des paiements versés au titre de la PAC

Quelques agriculteurs ont signalé que la perte de foncier n'avait pas eu d'effet sur leur exploitation, il s'agissait de pertes minimales (généralement moins d'un hectare), ou d'un agriculteur qui a pu retrouver d'autres terres à exploiter.

Type de problèmes rencontrés par les agriculteurs ayant répondu à l'enquête, par sous-région



Les autres contraintes recensées

Les difficultés de **circulation** concernent 10 exploitants sur les 59 ayant répondu à l'enquête. Les agriculteurs pointent certains aménagements réalisés par les collectivités (ralentisseurs, rétrécissements de route, chicanes...) qui gênent la circulation des engins agricoles, mais aussi des restrictions de circulation (tonnage limité sur certaines routes, sens uniques). En dehors de ces difficultés, les agriculteurs référents en réunion ont signalé que le parcellaire agricole était « plutôt bien desservi ».

Un maraîcher d'Orchamps signale que le chemin d'accès à sa ferme est en mauvais état, et que cela limite ses possibilités de développement de vente à la ferme.

Les difficultés de **voisinage** sont mentionnées par plusieurs agriculteurs (9 sur les 59 ayant répondu à l'enquête). Il s'agit majoritairement de difficultés et d'incompréhension mutuelle avec les riverains, surtout générées par les activités d'élevage (nuisances sonores et olfactives, salissement des routes, circulation du bétail sur les routes...), mais également par l'usage de produits phytosanitaires, et probablement amplifiées avec l'arrivée de nouveaux habitants « non originaires de la campagne ». Les habitants ont tendance à avoir une image idéalisée de l'agriculture, et à « rejeter l'agriculture de production ».

Le groupe d'agriculteurs référents a indiqué en réunion que les agriculteurs pouvaient souffrir d'une mauvaise image auprès des néo-ruraux, amplifiée par les médias ; les agriculteurs déplorent d'être « tous mis dans le même sac ». En conséquence, ils constatent qu'il leur faut communiquer plus et faire preuve de bon sens dans leur activité pour faciliter les choses.

Les exploitants doivent également faire face à certaines incivilités : par exemple chasseurs, pêcheurs, promeneurs qui pénètrent en voiture sur les parcelles semées. Quant aux agriculteurs bio, certains s'interrogent sur leur cohabitation avec des producteurs « conventionnels » et sur une approche parfois assez différente de leur environnement (gestion des haies...).

Les **contraintes environnementales** ont été peu évoquées dans les retours d'enquêtes et par le groupe d'agriculteurs référents, même si quelques inquiétudes s'expriment quant au nouveau zonage des zones vulnérables⁸ paru en 2017, qui touche le territoire de Jura Nord. **(Ajouter carte zone vulnérable sur le secteur)**

Il semblerait que les agriculteurs du territoire aient déjà pris la mesure de certains enjeux environnementaux :

- problématiques d'inondations en vallée du Doubs et de l'Ognon,
- protection d'habitats et d'espèces (chauves-souris, oiseaux nicheurs) via la contractualisation de mesures agro-environnementales (MAE),
- plus anciennement, signature de CAD (Contrats d'agriculture durable) dans les années 2000,

et les aient intégrés dans leurs pratiques.

De manière générale, plusieurs agriculteurs ont signalé un **contexte économique difficile**, induisant des charges de travail conséquentes et de la démotivation.

A l'inverse, parmi les 59 exploitants ayant répondu, 12 déclarent expressément n'avoir **aucun problème**.

Recommandations dans le cadre du PLUi

Les résultats de l'enquête relative aux contraintes rencontrées par les agriculteurs dans le secteur de Jura Nord conduisent à émettre les recommandations suivantes dans le cadre de l'élaboration du PLUi :

- Aller vers une **gestion raisonnée du foncier**, n'ouvrir à l'urbanisation que les terrains dont la nécessité est avérée, sachant qu'il peut être difficile pour les agriculteurs de retrouver des terrains suite à des pertes de foncier. Autant que possible, les espaces agricoles présentant un caractère stratégique doivent être préservés (cf. chapitre « Les espaces agricoles stratégiques » ci-après).
- Préserver les **circulations agricoles** et les **accès aux parcelles** : éviter autant que possible les aménagements routiers pénalisant les engins agricoles sur les axes où ils circulent fréquemment, identifier et préserver les circulations agricoles alternatives qui ont pu se mettre en place pour éviter la traversée des villages, éviter les développements linéaires de l'urbanisation qui complexifient l'accès aux parcelles situées en arrière-plan. En cas d'extension de zones urbanisées, prévoir et aménager les accès aux parcelles agricoles situées à l'arrière.
- Au vu des difficultés de cohabitation évoquées, il s'agira de **limiter les interfaces entre zones habitées et parcellaire agricole**. Cela passe par la densification des enveloppes urbaines actuelles (« sortir » les parcelles agricoles des villages), et la limitation des extensions urbaines en zone agricole, surtout sous forme linéaire.

⁸ Zones vulnérables : classement des communes selon la vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles aux nitrates d'origine agricole, à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée, entraînant des obligations de mise aux normes et un encadrement des pratiques notamment de fertilisation

5. Les dynamiques agricoles

Dynamiques d'installation et de transmission, perspectives d'évolution

D'après les données disponibles à la Chambre d'Agriculture, on dénombre 8 installations aidées sur le territoire au cours des 5 dernières années (de 2012 à 2017). Parmi ces 8 installations, 4 concernent des maraîchers sur les 5 maraîchers que compte le territoire, démontrant bien une dynamique récente d'installation sur ce type de production. Les 4 autres installations concernent des exploitations de polyculture-élevage, en GAEC : il s'agit de jeunes rejoignant une exploitation existante, dans le cadre familial.

43% des chefs d'exploitations avaient plus de 50 ans sur le territoire en 2010 (source RGA), la question de la transmission des exploitations est donc une problématique majeure.

D'après les résultats de l'enquête menée en 2017, sur les 59 exploitations ayant répondu :

- 52 % des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans
- 6 envisagent une cession d'exploitation à court terme
- 20 envisagent d'installer un jeune, soit pour reprendre l'exploitation, soit en association au sein d'un GAEC ou d'une EARL (en remplacement d'un associé partant en retraite, ou en renforcement du nombre d'associés accompagnant le développement de l'exploitation)

Le groupe d'agriculteurs référents du territoire a jugé la dynamique agricole plutôt bonne dans le secteur, globalement. Mais deux points d'interrogation subsistent :

- des exploitations toujours plus grandes avec des investissements importants, et un revenu incertain en face pour la plupart des productions : quelles possibilités de reprise pour de telles structures ? La question se posera surtout pour les exploitations individuelles, majoritairement présentes en vallée du Doubs,
- certains secteurs moins dynamiques, qui risquent d'être progressivement délaissés à l'avenir.

Concernant les dynamiques des exploitations : selon les résultats de l'enquête menée en 2017 :

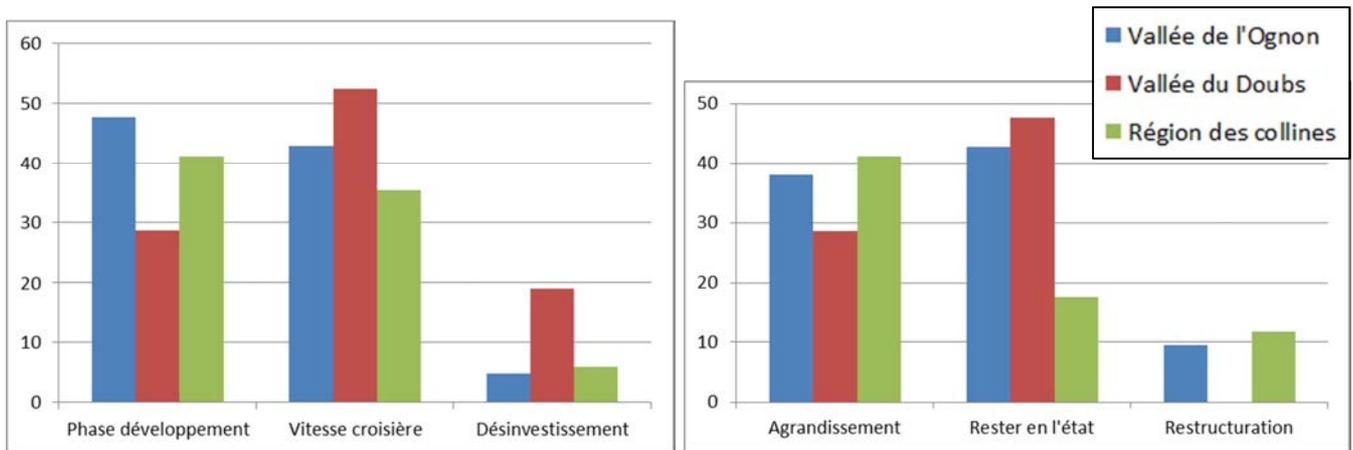
- 26 agriculteurs considèrent qu'ils ont atteint leur vitesse de croisière, leur « point d'équilibre »
- 23 estiment être en phase de développement
- 6 sont en phase de désinvestissement (préparation d'une cessation d'activité, ou difficultés économiques ne permettant pas la poursuite de l'activité telle quelle)

Concernant leurs souhaits à court ou moyen terme :

- 21 exploitations souhaiteraient s'agrandir
- 22 souhaitent rester en l'état
- 4 souhaiteraient une restructuration parcellaire pour remédier au fort morcellement

Ces chiffres indiquent globalement un bon dynamisme de l'activité agricole sur le territoire, avec plus du tiers des exploitations s'estimant en phase de développement et souhaitant s'agrandir. Ce dynamisme est toutefois à pondérer avec une proportion non négligeable d'exploitations en phase de désinvestissement (plus de 10 %).

Une ventilation des résultats d'enquête par sous-région (cf. graphiques ci-dessous) montre un dynamisme plus fort en Vallée de l'Ognon et en Région des collines, qu'en Vallée du Doubs.



*Dynamique des exploitations selon les sous-régions du territoire
(en % des exploitations ayant répondu à l'enquête)*

Les projets des exploitations

45 % des 59 exploitants ayant répondu à l'enquête ont signalé avoir des projets de construction ou d'extension de bâtiments à plus ou moins long terme. La localisation de ces projets a été cartographiée ; ils devront être pris en compte dans l'élaboration du PLUi afin, autant que possible, de ne pas être bloqués par le développement de l'urbanisation.

- 18 projets de construction sont dénombrés,
- 8 projets d'extension de bâtiments,
- 1 projets de rénovation / transformation de bâtiment,

S'y ajoutent 3 projets de démolition de bâtiments, en lien avec des cessations ou relocalisations d'activité.

Les projets de constructions ou d'extension de bâtiments peuvent être liés :

- au projet d'installation d'une nouvelle personne sur l'exploitation,
- au développement d'une nouvelle activité sur l'exploitation (ex : développement élevage volaille, développement atelier viande ou encore élevage de génisses...), éventuellement en lien avec l'installation d'une nouvelle personne,
- au souhait de délocaliser l'activité hors du village pour en limiter les nuisances vis-à-vis des riverains,
- à la modernisation des installations existantes (ex : nouvelle salle de traite, séchage en grange...).

Certains bâtiments agricoles peuvent être amenés à changer de destination, à perdre leur vocation agricole. Il est toutefois difficile d'évaluer à l'avance quels bâtiments feront l'objet d'un tel changement de destination ; quelques agriculteurs proches de la retraite ou en ralentissement d'activité ont signalé que des bâtiments enclavés en cœur de village ne seraient probablement plus valorisés de manière agricole à l'avenir. Les bâtiments ainsi susceptibles de perdre leur utilisation agricole dans les années à venir ont été repérés cartographiquement, de même que les bâtiments qui, dès à présent, ne semblent plus avoir d'usage agricole.

En-dehors des projets de construction et de rénovation de bâti, d'autres projets sont envisagés par certains agriculteurs :

- Développement des énergies renouvelables sur l'exploitation :
 - o Méthanisation : 4 agriculteurs parmi ceux ayant répondu à l'enquête signalent être impliqués dans un projet de méthanisation. 2 projets collectifs de méthanisation sont recensés sur le territoire :

- Gendrey : la SAS « AgroEnergie des Collines » regroupe 8 agriculteurs du territoire ainsi que la Communauté de Communes, la coopérative Terre Comtoise et le développeur « Opale Energies naturelles ». Les travaux de construction de l'unité de méthanisation ont été lancés en 2017 ; le principe retenu de co-génération permettra à la fois de produire de l'électricité (revendue à EDF) et de la chaleur qui sera valorisée pour le séchage de plaquettes de bois.
- Mutigney : la SAS « Chassey Energie » regroupe 8 agriculteurs du Jura et de Côte d'Or, ainsi que la Communauté de Communes et Opale Energies naturelles. Les travaux de constructions doivent débuter en 2018, avec à nouveau un principe de co-génération.
 - Photovoltaïque : 1 agriculteurs évoquent le souhait de développer le photovoltaïque sur son exploitation.
- Evolution des productions et de la commercialisation : 6 exploitants envisagent de développer de nouvelles productions ou de faire évoluer leur commercialisation, pour certains en lien avec l'installation prévue d'une nouvelle personne sur l'exploitation :
 - 2 souhaitent développer la volaille :
 - 1 en poules pondeuses,
 - 1 en élevage de volaille avec vente directe,
 - 1 souhaite développer la transformation fromagère à la ferme,
 - 1 envisage de développer une activité vaches allaitantes « si le cours de la viande le permet »,
 - L'arboriculteur souhaite compléter sa gamme de produits avec des petites fruits et une conserverie de légumes, ainsi que créer un nouveau gîte,
 - 1 souhaite développer la vente à la ferme.
- Changements de pratiques : 2 agriculteurs parmi ceux ayant répondu signalent être en conversion bio.

A noter que 5 exploitations déclarent être actuellement « en réflexion » concernant leurs projets de développement, attendre de voir comment la conjoncture évolue, et ne pas forcément souhaiter « prendre de risques » pour l'instant.

Une vigilance particulière sera à apporter dans le cadre de l'élaboration du PLUi, afin que celui-ci permette bien la réalisation des projets de développement envisagés. Certains projets, comme le développement d'unités de méthanisation, peuvent inquiéter la population locale et doivent donc faire l'objet d'anticipation et de communication pour faciliter leur implantation. S'agissant de Jura Nord, cette volonté de produire localement de l'énergie renouvelable s'inscrit totalement dans les orientations de développement de la collectivité.

6. Valeur agronomique des sols et espaces agricoles stratégiques

L'aptitude agronomique des sols

Des critères géologiques, géographiques, climatiques... influent sur le type de sols rencontrés sur le territoire, et sur la valorisation agricole qui peut en être faite. La carte ci-dessous présente les aptitudes agronomiques des sols (donc leur qualité au regard de la valorisation agricole qui peut en être faite, essentiellement pour les cultures). L'étude pédologique dans sa totalité figure en annexe.

Intégrer carte aptitude agronomique des sols après validation groupe agriculteurs référents

Les espaces agricoles stratégiques

Dans le cadre d'une gestion raisonnée du foncier et de sa consommation, les espaces agricoles devront autant que possible être protégés dans le cadre du PLUi. Mais certains espaces agricoles revêtent une importance toute particulière pour les exploitations du secteur, et devront en priorité être préservés de l'urbanisation.

Les bâtiments agricoles et les périmètres de protection associés

Comme énoncé plus haut, dans le paragraphe relatif aux bâtiments agricoles et périmètres de protection associés, afin d'assurer la pérennité de l'activité agricole du secteur, une attention particulière doit être portée à la protection des bâtiments agricoles et à l'application du principe de réciprocité des distances. Des facilités d'extension, de modernisation ou même de délocalisation doivent être prévues notamment au regard des projets de développement des exploitations.

Dans le zonage du PLUi, les bâtiments agricoles et le parcellaire attenant devront être classés en zone A afin d'autoriser les extensions ou la construction de nouveaux bâtiments agricoles. En zone urbaine, le périmètre de protection, défini autour de l'exploitation agricole, n'est pas nécessairement une zone inconstructible. Il constitue une servitude temporaire d'inconstructibilité liée à la présence d'une activité générant le principe de réciprocité. Cette servitude peut devenir caduque suite à la disparition de l'activité agricole.

Une attention particulière devra être portée aux **sites agricoles ayant déjà été délocalisés en dehors des villages**, mais qui, au gré de l'urbanisation, se retrouvent aujourd'hui « rattrapés » par le développement de ces villages. Dans certains cas, il sera pertinent de se poser la question de l'extension d'un bourg au-delà de certaines limites, surtout lorsque cette extension risque de pénaliser des projets de développement d'une exploitation agricole. Au-delà des périmètres réglementaires de 50 ou 100m autour des bâtiments agricoles, des périmètres de principe, plus étendus (jusqu'à 150m), pourront être définis au cas par cas.

Hors activité d'élevage, et hors ICPE, les bâtiments agricoles ne font l'objet d'aucun périmètre réglementaire. Toutefois, il peut s'avérer pertinent de préserver des espaces autour de ces bâtiments, lorsqu'ils sont situés dans les villages, car les nuisances sonores vis-à-vis du voisinage sont bel et bien présentes (circulation d'engins, ventilateurs de séchage des silos...).

Remarque sur les bâtiments de caractère en zone agricole :

Ainsi que le prévoit l'article L151-11 2° du code de l'urbanisme, le règlement du PLU peut désigner dans les zones agricoles les bâtiments agricoles qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement ne compromet pas l'exploitation agricole. Ces bâtiments doivent donc être identifiés clairement sur le document graphique et dans le règlement.

Depuis la loi ALUR tous les bâtiments en zone A et N (et plus seulement les bâtiments agricoles) peuvent changer de destination sous réserve de ne pas compromettre l'activité agricole et la qualité paysagère du site. Ces bâtiments doivent être identifiés et le changement de destination en zone agricole est soumis à l'avis conforme de la CDPENAF⁹.

Les enquêtes ont permis de repérer, de façon non exhaustive, des bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination. Ces bâtiments ont été localisés et cartographiés lorsque cela était possible. La connaissance du territoire par les élus permettra d'affiner ce point lors du zonage du PLUi.

Les terres de bonne qualité agronomique et/ou aménagées

Pour les systèmes de grandes cultures et polyculture, la **valeur agronomique des terres** présente un enjeu important. Dans certains cas, cette valeur agronomique a pu être améliorée

⁹ Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

par des aménagements tels que le drainage. Ainsi, l'aptitude agronomique des sols présentée au chapitre précédent devra être prise en compte, et les terres présentant la meilleure aptitude devront autant que possible être préservées.

Espaces stratégiques spécifiques pour les activités d'élevage

Les **pâturages de proximité** constituent des espaces agricoles indispensables pour les éleveurs et polyculteurs éleveurs. Ces surfaces en herbe à proximité directe des bâtiments d'élevage permettent notamment de faciliter le travail de surveillance et de soin des animaux. Les agriculteurs référents ont également attiré l'attention sur la présence de sources dans certaines pâtures : celles-ci, ainsi que leurs accès, doivent être préservées.

De façon générale, les **surfaces fourragères** revêtent une importance majeure pour les éleveurs laitiers en **AOC Comté**. En effet, le cahier des charges de l'AOC prévoit un pâturage obligatoire (l'herbe pâturée doit constituer l'essentiel de l'alimentation durant la période végétative), ainsi que l'interdiction de l'ensilage. Les possibilités d'intensification étant limitées pour ce type de production, et les opportunités d'agrandissement s'avérant rares dans le secteur, ces surfaces fourragères devront autant que possible être préservées.

Parallèlement à la préservation des surfaces fourragères, les accès des troupeaux à ces parcelles devront également être maintenus (parcours entre les bâtiments d'élevage et les différentes surfaces pâturées par les animaux).

Plusieurs projets de développement d'ateliers d'élevage ont été recensés auprès des exploitants du territoire (essentiellement volailles). Au vu des évolutions des demandes des consommateurs, qui privilégient aujourd'hui des animaux élevés en plein air, il semble nécessaire de préserver de l'espace autour de ces projets de bâtiments d'élevage, afin que les agriculteurs puissent aménager des pâtures ou parcours selon le type de production envisagée. Le développement futur de structures d'abattage ou de laboratoires de découpe / conditionnement pour la valorisation à la ferme devrait également être envisagé.

Dans le cas d'exploitations d'élevage, certaines parcelles présentant un profil favorable (plutôt planes, qualité de sol adaptée) sont valorisées pour **l'épandage des effluents**. La perte de superficies dédiées à l'épandage, si l'exploitant n'est pas en mesure de les remplacer par d'autres parcelles de son exploitation, peut être problématique.

Autres points de vigilance

Il s'agira d'éviter au maximum l'urbanisation de superficies certifiées pour **l'agriculture biologique** (AB). En effet, lors d'une reprise de surfaces agricoles par un agriculteur en production biologique, si les terres étaient jusqu'alors conduites en agriculture conventionnelle, le règlement européen impose de passer par une période de conversion, période transitoire pendant laquelle les pratiques de l'agriculture biologique devront être appliqués, sans que les produits ne puissent encore bénéficier de cette appellation.

Pour les **exploitations maraîchères**, les parcelles proches du siège d'exploitation, souvent support de serres, représentent un enjeu majeur. De manière générale, ce type d'exploitation de petite superficie s'avère très sensible au moindre prélèvement de foncier.

De façon générale, lorsqu'une exploitation agricole est concernée par un projet d'urbanisation, sa situation économique peut être plus ou moins impactée selon l'ampleur du prélèvement foncier, et la possibilité qu'a l'exploitant de retrouver ou non du foncier en compensation. On a vu que les possibilités d'agrandissement étaient très limitées sur le secteur, du fait d'une forte concurrence foncière. Le **prélèvement d'un pourcentage important de la superficie** d'une exploitation agricole pourrait donc directement menacer sa viabilité économique.

Des projets d'urbanisation occasionnant des **coupures de parcellaire** ou des **démembrements parcellaires** peuvent également avoir un impact économique, car ils occasionnent des

allongements de trajets pour accéder aux parcelles (perte de temps, frais de carburant plus élevés) et peuvent gêner ou complexifier le déplacement des troupeaux.

*Au vu du contexte local qui présente une forte **hétérogénéité**, tant en terme de qualité des sols qu'en terme de dynamisme de l'activité agricole, il pourrait être pertinent de repérer les exploitations proche d'une cessation d'activité, sans repeneur identifié, dans les secteurs peu dynamiques, et de croiser cela avec la qualité agronomique des sols. Ainsi, des parcelles de moindre qualité agronomique, sans visibilité à moyen/long terme sur la pérennité de leur valorisation agricole, pourraient être mobilisées en priorité dans des projets de développement urbain, sous réserve que leur localisation soit pertinente pour cela.*

7. Enjeux et perspectives

Ce chapitre vise à décrire les évolutions de l'activité agricole envisageables à plus ou moins long terme, à évaluer la pérennité de l'activité agricole (ou plutôt des activités agricoles), les conditions du maintien de cette activité, ainsi que sa contribution à l'aménagement du territoire. Il a été rédigé à partir de dires d'experts (agronomes de la Chambre d'agriculture travaillant régulièrement sur ce secteur, et groupe des agriculteurs référents) ainsi que des remarques recueillies dans les questionnaires d'enquête auprès des agriculteurs.

Des agricultures diverses dans un contexte hétérogène et globalement difficile

L'agriculture joue un rôle économique majeur dans ce territoire rural sous influence urbaine. Ou plutôt, faudrait-il dire « les agricultures », tant les modèles observés sont variés. La polyculture-élevage reste le modèle hyper dominant, qui permet de valoriser au mieux des territoires hétérogènes : l'herbe est souvent la production la plus adaptée pour les sols de faible valeur agronomique, les zones inondables, les parcelles à fort relief... mais des disparités se dessinent selon le type d'élevage pratiqué :

- En **lait standard**, les exploitations tendent à grossir toujours plus du fait de la faible valorisation du produit. La tendance dans les prochaines années sera certainement à une diminution du nombre d'exploitations, associée à une poursuite de leur agrandissement. Mais cela générera également des investissements importants qu'il faudra rentabiliser, une charge de travail croissante en face de laquelle les agriculteurs ne seront pas forcément en mesure de mettre de la main d'œuvre supplémentaire, et une probable augmentation de la difficulté à gérer les transmissions.
- En **viande**, les situations observées sont plus diverses, il reste des exploitations individuelles de taille modeste qui côtoient des GAEC de taille importante, où l'atelier laitier est souvent doublé d'un atelier viande. Quelques exploitations ont cessé l'activité laitière, trop chronophage pour des revenus aléatoires, pour se recentrer sur la production de viande. L'avenir de la production de viande sera fortement dépendant de l'évolution du contexte, certains agriculteurs ont clairement indiqué attendre de voir comment évoluerait la conjoncture, avant de réaliser de quelconques investissements. La capacité des producteurs de viande à s'organiser et à se structurer pour répondre aux demandes émergentes comme la restauration collective, conditionnera également leur avenir.
- Le **lait à Comté** est peu présent sur le territoire, alors que l'aire d'appellation s'étend bien à l'ensemble de la Communauté de Communes. Par la mise en œuvre d'un cahier des charges strict, les producteurs ont pu maintenir un haut niveau de qualité et d'image de leur produit, permettant ainsi une bonne valorisation du lait. De plus, l'application de ce cahier des charges est également bénéfique pour l'environnement, puisqu'il implique

une faible intensification, une conduite des troupeaux valorisant le pâturage. L'enjeu est donc de préserver et de valoriser cette filière de qualité, rémunératrice.

Quel que soit le modèle, et même si les « grosses » exploitations peuvent sembler plus optimisées et mieux armées pour faire face aux difficultés, c'est plutôt la capacité de gestion qui s'exprime dans les résultats des exploitations, et certains « petits » tirent parfaitement leur épingle du jeu en ayant raisonné leur système et contenu leurs investissements.

L'agriculture globalement dynamique du secteur semble toutefois en perte de vitesse dans certains secteurs comme la vallée du Doubs : sans parler toutefois de déprise à ce stade, des difficultés de reprise plus marquées sont à envisager dans ce secteur. Le groupe d'agriculteurs référents a mis en corrélation le dynamisme de l'activité agricole avec le nombre d'agriculteurs présents sur le territoire, qui crée de l'émulation.

Une dynamique récente particulière est à l'œuvre sur le territoire, et s'appuie notamment sur la proximité du bassin de consommation qu'est l'agglomération doloise : il est ainsi remarquable de constater que, sur les 5 **exploitations maraîchères** recensées sur le territoire, quatre se sont installées au cours des cinq dernières années. De manière générale, circuits courts et vente directe se développent sur le territoire, comme en témoignent les projets recueillis auprès des agriculteurs : transformation fromagère à la ferme, développement d'un atelier volailles avec vente directe...

Les agriculteurs ont également conscience d'être de moins en moins nombreux sur le territoire, de moins en moins présents dans les instances locales de décision, et pointent également des difficultés de voisinage et des incompréhensions avec les riverains. L'enjeu pour eux est aujourd'hui de **réinvestir ces instances**, afin de faire entendre leur voix et que l'agriculture soit bien prise en compte dans les projets locaux de développement. Il s'agit également de **renouer le contact** avec des riverains parfois déconnectés de la réalité rurale, de montrer leur métier, d'expliquer leur fonctionnement. Cela se fait naturellement lorsque les agriculteurs développent la vente à la ferme, l'accueil à la ferme, mais des opérations spécifiques de communication telles que des portes ouvertes peuvent également être envisagées.

Quelles perspectives pour l'agriculture du territoire ?

L'agriculture du territoire doit aujourd'hui faire face à des difficultés déjà bien présentes, ou qui se dessinent :

- **Difficultés économiques** tout d'abord, dans la mesure où les principales productions du secteur : céréales, lait standard et viande sont toutes plus ou moins en crise,
- **Incertitudes climatiques** ensuite : le changement climatique est une réalité qui commence à se faire sentir et qui inquiète les agriculteurs. Quels seront les impacts sur les cultures, sur la conduite des élevages (évolution des périodes d'affouragement, résistance des animaux à la chaleur...), sur la gestion de l'eau (sécheresse l'été, risques d'inondation plus marqués...), et surtout à quelle vitesse se manifesteront ces changements ?
- **Contraintes environnementales**, enfin, dont les agriculteurs locaux semblent toutefois avoir pris la mesure comme en témoignent leur adaptation au contexte inondable, l'engagement dans des mesures agro-environnementales, la pratique de techniques culturales simplifiées préservant les sols...

Face à cela, une **optimisation** des exploitations sera nécessaire, au-delà de ce qui a déjà pu être réalisé :

- Pour certains cela passera par un agrandissement visant à produire plus avec des économies d'échelle, cet agrandissement s'accompagnant des inconvénients déjà cités en terme de charge de travail, de montants d'investissements...

- Mais cette recherche de plus forte valeur ajoutée peut aussi se faire sur les productions elles-mêmes et sur la commercialisation : développement d'exploitations ou d'ateliers peu gourmands en surface, assurant une forte plus-value à l'hectare, souvent associés à de la transformation à la ferme et de la vente directe (maraîchage, volaille...),
- De manière générale, pour être plus résistantes et résilientes, les exploitations seront amenées à rechercher plus d'autonomie et à réduire leurs charges. Cela peut aussi passer par des évolutions de pratiques : la proportion d'agriculteurs aujourd'hui en agriculture biologique, ou en cours de conversion, est supérieure à la moyenne constatée dans d'autres secteurs de plaine du département, créant une émulation locale.

Le groupe d'agriculteurs référents a unanimement pointé une évolution très probable, même si pas forcément souhaitée, de l'agriculture du secteur dans **deux directions radicalement opposées** :

- Des exploitations de petite taille sur des marchés de niche, avec une forte valeur ajoutée,
- A contrario, des exploitations de taille toujours plus importante (notamment via des regroupements d'exploitation), avec une production devenant quasi-industrielle. Ceci, avec un risque non négligeable de rachat progressif de ces structures par des industriels, des coopératives, des GMS... tandis que les anciens chefs d'exploitation deviendraient de simples salariés.

Les agriculteurs référents reconnaissent la nécessité de réinvestir et de se réappropriier les **coopératives**, qui doivent redevenir un outil à leur service et non un acteur économique dont le seul but est de faire du bénéfice, parfois au détriment des agriculteurs. Les coopératives pourraient ainsi devenir de véritables outils de développement de l'agriculture et du territoire, comme les Fermes de Figeac¹⁰ qui ont été citées en exemple.

Le **maraîchage** qui s'est développé sur le territoire a encore des marges de progression, avec la proximité du bassin de consommation des agglomérations Doloise, Bisontine et Dijonnaise, et la demande croissante des particuliers, de la grande distribution, et de la restauration collective en produits locaux. Au-delà de l'installation de nouveaux maraîchers, l'étape suivante sera pour eux de s'organiser, de se structurer pour mieux répondre à cette forte demande. Mais le principal frein à ce type d'installation reste l'accès au foncier, du moins dans les secteurs les plus dynamiques où les exploitations de polyculture-élevage cherchent par ailleurs à s'agrandir.

D'autres productions, d'autres filières alimentaires ou non, présentent un potentiel fort de développement sur le territoire :

- Les maraîchers actuellement en place ne sont pas dimensionnés pour répondre aux demandes importantes de la restauration collective, des grossistes et de la grande distribution cherchant à développer des produits locaux... Le développement d'une filière de **légumes de plein champ** serait probablement à étudier, mais elle nécessitera de donner de la visibilité aux producteurs, et sans doute de se démarquer en jouant sur la qualité des produits afin de chercher une plus forte valeur ajoutée,
- Dans le même ordre d'idée, la production de **fruits** est quasiment absente du département du Jura. Le secteur de la plaine doloise semblerait bien adapté pour lancer une telle filière, dont les consommateurs locaux sont très demandeurs, et qui pourrait assez facilement s'articuler autour des pommes, poires, cerises, prunes... Là encore il s'agira de se démarquer et de jouer la qualité et l'identité locale, face à des régions grosses productrices de fruits pas si éloignées que cela (vallée du Rhône...),

¹⁰ Coopérative agricole du Lot comptant près de 800 adhérents, initialement agricole puis qui s'est peu à peu orientée vers d'autres domaines tels que les énergies renouvelables, les matériaux de construction...
www.sicaseli.fr

- La production **d'énergies renouvelables** répond au double enjeu de production d'une énergie « propre » et locale, et de diversification des revenus des agriculteurs (ou de réduction de leurs charges/intrants comme cela est le cas lors de la valorisation des digestats de méthanisation). Deux projets collectifs de méthanisation sont déjà en cours sur le territoire à Gendrey et Mutigney. Des projets collectifs seraient également à étudier en terme de photovoltaïque, la mutualisation permettant de réduire les coûts d'achat des fournitures, d'installation, d'entretien...

De manière plus générale, au-delà de la nécessité de s'adapter au changement climatique, les agriculteurs ont également un rôle à jouer dans l'atténuation de ce changement, principalement lié aux émissions de CO₂. Et l'agriculture locale s'y prête particulièrement, grâce à :

- la forte présence d'élevage, et donc de surfaces en herbe qui piègent le carbone. Mais cela n'est valable que pour des prairies permanentes, le retournement de prairies temporaires relargue en effet ce carbone. L'efficacité de ce piégeage de carbone peut être amplifiée par l'adaptation des pratiques en termes de chargement, fertilisation... de la prairie,
- les techniques culturales simplifiées qui se répandent, et qui ont également tendance à favoriser la rétention du carbone dans le sol.

L'agriculture du territoire doit donc en permanence s'adapter aux évolutions du contexte, elle dispose pour cela d'une force : ses agriculteurs :

- pointus techniquement, qui ont déjà su optimiser leur fonctionnement face aux contraintes économiques,
- qui ont déjà commencé à intégrer les enjeux de l'environnement et de l'adaptation au changement climatique,
- capables de travailler en collectif sur des projets d'avenir, comme cela a été le cas pour la méthanisation.

Quel rôle pour la collectivité ?

La Communauté de Communes peut aussi se positionner et donner une orientation quant au rôle que doit jouer l'agriculture dans le développement du territoire. Cette orientation pourra notamment se faire via les dispositifs TEPOS (territoire à énergie positive) et TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) dans lesquels s'est engagée la CCJN depuis 2 ans.

Pour maintenir une agriculture performante et bien ancrée dans son territoire, il s'agira de préserver et de favoriser les conditions de son exercice, de faciliter les installations et transmissions :

- dans le cadre du PLUi en cours d'élaboration, et de manière générale : **préserver les espaces agricoles stratégiques** tels qu'ils ont été définis ci-dessus de l'urbanisation, **préserver les circulations et accès aux parcelles.**
- accompagner le **développement des circuits courts** et la **structuration des filières** afin de contribuer à la valorisation de la production locale :
 - o la proximité de Dole représente un bassin de consommation intéressant,
 - o le développement de la transformation à la ferme et de la vente directe peuvent être encouragés,

- la collectivité peut réfléchir à des ateliers ou services collectifs qui faciliteraient le développement de ces filières locales, en se basant sur les attentes et besoins des producteurs,
 - elle peut également impulser et soutenir des initiatives de structuration des filières visant à améliorer la réponse à la demande locale.
- contribuer au **maintien et à l'accroissement de la diversité des productions et des systèmes de production** sur le territoire :
- faciliter l'installation sur le territoire, notamment des hors cadre familiaux et sur des productions atypiques : l'accès au foncier est souvent un facteur limitant,
 - développer la diversité des productions sur le territoire : certains projets peuvent s'avérer viables même sur de petites superficies, ce qui de plus permet de maintenir le nombre d'agriculteurs sur le territoire. Des diversifications peuvent également être encouragées auprès de producteurs déjà en place.
- Quelques pistes :
- développer les légumes de plein champ qui répondraient à une forte demande locale, cela implique notamment de caler et sécuriser les débouchés au préalable,
 - développer l'arboriculture quasiment absente du département, là encore un travail préalable sur les débouchés et sur le positionnement qualitatif est à réaliser,
 - encourager le maintien et le développement de productions rémunératrices telles que le lait à Comté, les ateliers d'élevage à forte valeur ajoutée avec transformation et vente directe (volaille, ovins...),
- Ces projets devront tenir compte des dynamiques hétérogènes sur le territoire, et permettront peut-être d'anticiper des phénomènes de déprise localisés.
- Continuer à **soutenir les initiatives** visant à **atténuer les effets du changement climatique** et à **développer les énergies renouvelables sur le territoire** :
- la CCJN est déjà impliquée dans les deux projets collectifs de méthanisation,
 - elle pourrait contribuer à d'autres démarches collectives comme le développement du photovoltaïque sur les bâtiments agricoles (éventuellement en lien avec des projets photovoltaïques sur d'autres bâtiments, publics ou privés),
 - un travail de valorisation et de diffusion des bonnes pratiques visant à stocker le carbone dans les sols est également envisageable.

De manière générale, le **dialogue entre les agriculteurs et la collectivité** pourra également être renforcé, dans un cadre à définir, afin que chacun puisse exposer à l'autre ses enjeux, ses contraintes, ses besoins, ses attentes. Les moments de concertation entre les agriculteurs et la collectivité, par exemple dans le cadre du PLUi en cours d'élaboration, sont à privilégier afin que l'agriculture puisse trouver sa place et contribuer au mieux au développement du territoire.

8. La forêt et la sylviculture

En cours de rédaction

Annexe 1 : réglementation concernant les périmètres de protection des bâtiments agricoles

Annexe à joindre

Annexe 2 : étude de la valeur agronomique des sols de la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne

Annexe à joindre